

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Lastic s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François BIZET, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation du 08 avril 2017.

**Sont présents** : MM. BIZET Jean-François. BELLAIGUE Gilles. ARTIGE André. DEBOTE Bernard. CHAUCOT Gérard. VERNY Louis. CHAPUT Alain. Mmes ACHARD Marie-Claire. OLLIER Chantal. PASSELAIGUE Christelle. MM. VERDIER Nicolas. VENTALON Vivien.

**Absentes excusées** : Mme MAGNOL Paulette (procuration à M. ARTIGE André) Mme BAUDRIER Anne

**Absent** ! M. EYBOULET Pascal

**Secrétaire de séance** : Monsieur ARTIGE André+

---

Le compte-rendu de la réunion de conseil du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Les différents comptes administratifs et comptes de gestion ayant été approuvés lors de la séance du 20 mars dernier, Madame ACHARD, Maire-Adjoint aux finances, donne aujourd'hui lecture au Conseil Municipal de l'affectation des résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal, le budget de l'assainissement et les budgets des Lotissement de La Besse et de la Tuilerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Budget principal :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) : 188 881,03 €
- Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 310 396,57 €

Budget assainissement :

- Couverture du besoin de financement de les section d'investissement (IR 1068) 9 360,80 €

Budget du lotissement communale « La Besse » :

- Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) : 3 694,95 €

Budget du lotissement communal « La tuilerie » :

- Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) : 8 293,97 €

### **CONTRIBUTIONS DIRECTES – VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal les taux de contributions directes pour l'année 2017, **identiques à ceux de 2016** et comme suivant :

**Taxe d'habitation : 10,50 %**  
**Taxe sur le foncier bâti : 18,30 %**  
**Taxe sur le foncier non bâti : 67,60 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taux des contributions directes 2017 comme proposés par le Maire.

## **RÉVISION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ANNÉE 2017**

Madame ACHARD, Maire-Adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que le budget de l'assainissement n'est pas en mesure de s'autofinancer et qu'il y a donc lieu de le conforter par une aide du budget principal. Cependant, un effort doit être consenti sur ce budget et Madame ACHARD propose donc une augmentation pour chacun des tarifs facturés aux usagers du réseau d'assainissement :

- Le forfait jusqu'à 26 m<sup>3</sup> passe donc de 36,05 € à **37,00 €**
- Le m<sup>3</sup> supplémentaire au-delà des 26 m<sup>3</sup> passe de 0,97 € à **1,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter cette révision des tarifs.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Monsieur le Maire redonne la parole à Mme ACHARD, maire adjoint responsable des finances, qui présente à l'assemblée les propositions pour les différents budgets.

**Le budget de la commune** est adopté à 12 voix POUR et une ABSTENTION (Mme PASSELAIGUE) et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à 1 140 006,36
- Pour la section d'investissement à 871 421,93 €

**Le budget de l'assainissement** est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à 135 403,59 €
- Pour la section d'investissement à 201 800,78 €

**Le budget du lotissement de « La Besse »** est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à 200 507,29 €
- Pour la section d'investissement à 311 035,75 €

**Le budget du lotissement de « La Tuilerie »** est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à 230.546,92 €
- Pour la section d'investissement à 222.262,95

## **ETAT SPECIAL DES SECTIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état spécial des sections, à l'unanimité, approuve ledit état et décide de l'annexer au budget principal de la commune.

## **ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Gilles BELLAIGUE qui présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations, après étude des dossiers de demandes :

ASSOCIATIONS			ATTRIBUTION
STE CHASSE CHASSEURS RÉUNIS			800
STE CHASSE LA VALLEE DE LA CLIDANE			100
FNATH SECTION MESSEIX BOURG-LASTIC			100
AMICALE LAÏQUE			2500
AFABLE			500
SOS CHAT HAUTE DORDOGNE			100
CLUB L'ESPOIR BOURCAGNOT			250
MUSIQUE BOURG-LASTIC Sioulet-Chavanon			1525
ASS. CROIX DE GUERRE			100
USMBL			1000
TENNIS CLUB			850
JEUNESSE BOURCAGNOTE			6600
ARAM AUVERGNE			600
LA GRANGE DE JACQUES			2730
VILLAGE EN POESIE (La Grange de Jacques)			800
OCCE ECOLE PRIMAIRE			2600
ANACR Comité Local Messeix			100
CATM Bourg-Lastic			100
AMICALE SAPEURS-POMPIERS			3500
COLLEGE WILLY MABRUT (Voyage)			300
FSE-COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE			560
PREVENTION ROUTIERE			100
LA TOUR KARATE GYM			30
		<b>TOTAL =</b>	<b>25845</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions et charge Monsieur le Maire de faire procéder au versement des subventions aux associations susmentionnées.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DE LA RUE DU DR MABRUT:**

Vu l'ordonnance du n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,  
Vu le contrat de groupement de commandes conclu avec le SIAEP Clidane-Chavanon,  
Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- Que la commune a engagé en liaison avec le SIAEP Clidane-Chavanon, les études nécessaires à la réfection de la rue Mabrut, travaux de surface et de voirie avec réfection de tous les réseaux publics (eau potable, assainissement et réseaux « secs »).
- Que le Bureau d'études GEOVAL a mis au point les documents d'appels à concurrence sous la forme d'un MAPA et organisé la procédure de concurrence,
- Que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mars 2017, qu'elle a constaté l'insuffisance des résultats de la consultation au regard des estimations du bureau d'études et engagé une négociation avec les candidats ayant présenté une offre : Entreprise COUDERT et Groupement RMCL-LEMONNIER (sous-traitance Guintoli),
- Qu'après négociation avec les entreprises présentes à la consultation (Entreprise COUDERT et Groupement RMCL-LEMONNIER (sous-traitance Guintoli), les offres finales proposées s'établissent à :
  - o **470 881,05 € HT** pour la commune, soit en deçà de l'estimation du Bureau d'études,
  - o **386 201,00 € HT** pour le syndicat, soit au-dessus de l'estimation du Bureau d'études mis que ce prix paraît correspondre aux conditions actuelles du marché,
- Que dans ces conditions l'offre du Groupement MEMONNIER – RMCL a été reconnue par la commission du Groupement comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères formulés dans les documents de consultation ;

Monsieur le Maire précise :

- Que les travaux seront réalisés en cinq phases et que les deux premières seront réalisées exclusivement par le SIAEP Clidane Chavanon en 2017 et 2018,
- Que, consécutivement, les travaux à la charge de la Commune démarreront en 2019
- Que les crédits sont prévus à cet effet et dans ces conditions au budget communal,
- Qu'une réunion publique sera organisée avant l'été prochain avec les habitants de la rue Mabrut pour les informer des conditions dans lesquelles seront réalisés les travaux, notamment les mesures prise pour tenter de réduire au maximum les nuisances apportées par le chantier ;
- Qu'il appartient donc au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché le marché public afférent.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec le groupement RMCL/ LEMONNIER (sous traitance Guintoli) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **REMPLACEMENT MEMBRE DU CCAS DEMISSIONNAIRE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision de Monsieur Jacques LEMONNIER de démissionner de ses fonctions de membre du C.C.A.S.. En qualité de personne de la société civile au sein du C.C.A.S., Monsieur LEMONNIER représentait les personnes handicapées.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le Conseil Municipal qui désigne les membres du C.C.A.S. et qu'en conséquence il y a lieu de nommer un nouveau membre pour pourvoir au remplacement du membre démissionnaire.

Le Conseil Municipal va réfléchir afin de proposer un(e) remplaçant(e) à Monsieur LEMONNIER.

### **PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LA TUILERIE »**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2016-45 du 25 novembre 2016 relative au prix et aux conditions de vente des terrains du lotissement de La Tuilerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire aux mêmes conditions la vente des terrains au lotissement La Tuilerie et de prolonger celle-ci jusqu'au 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide de reconduire jusqu'au 30 juin 2017 le prix ainsi que les conditions de vente de terrains du lotissement La Tuilerie et autorise le Maire à signer les actes de vente afférents et à effectuer toutes diligences de nature à s'assurer du respect des conditions posées par le conseil municipal en contre partie d'un prix de vente du terrain à 2,50 €uros TTC le m<sup>2</sup>.

### **TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2018**

Les 3 personnes dont les noms suivent ont été tirées au sort sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2017 :

- Monsieur BARRIERE Mathieu
- Madame POUMEROL Sophie
- Madame VESINE Veuve BOESPFLUG Bernadette

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Maison de santé* : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet avance, les contrats avec les professionnels de santé devraient être signés courant mai. Une demande de financement de 50.000 € a été faite auprès de la Région, cette demande sera présentée et étudiée courant mai lors de la prochaine commission régionale concernée.

*L'architecte est prêt pour lancer son DCE (dossier de consultation des entreprises).*

*Des annonces ont été passées, notamment pour recruter un dentiste, un orthophoniste et un psychologue et des contacts sont d'ores et déjà établis.*

*EHPAD* : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'accord officiel du département est obtenu. Une dernière présentation à l'ARS a été faite, le projet est éligible à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le dossier doit maintenant être prioritaire et classé n° 1 dans les projets. Monsieur le Maire effectue les démarches en ce sens. L'ARS demande que le dossier de permis de construire soit déposé avant le 30 septembre 2017, un architecte sera prochainement désigné pour cela.

Lotissement de Gimard : Madame PASSELAIGUE demande si le maire a bien été destinataire d'un courrier relatif aux nuisances diverses qui perdurent au lotissement de Gimard. Monsieur Le Maire lui confirme qu'il a bien reçu le courrier en question mais qu'un doute subsiste sur le nom du propriétaire du terrain en cause. Mme PASSELAIGUE demande également où en sont les demandes d'éclairage public, Monsieur le Maire indique que celles-ci sont actuellement en attente de l'accord du SIEG.

Monsieur DEBOTE propose que les cailloux qui se sont amassés sous le pont de l'autoroute qui surplombe le chemin allant de Farreyrolles à la « Croix du Pendu » soient récupérés afin d'être utilisés à d'autres endroits.

Monsieur CHAUCOT informe l'assemblée que Mme SMETKO l'a interrogé au sujet de la distribution des clés des nouvelles serrures des portails de l'école.

Il soulève également le fait que certains parents d'élèves attendent dès 7h30 au portail pour déposer leurs enfants en garderie alors que celle-ci n'ouvre ses portes qu'à 7h45.

Monsieur CHAUCOT, délégué de la commune au SMCTOM, informe également le conseil que l'assemblée générale SMCTOM s'est réunie la veille. Lors de celle-ci il a été décidé que le coefficient de collecte pour la commune de BOURG-LASTIC passe de 1,7 à 1,4 pour les habitants du bourg et de 1 à 1,4 pour les habitants des villages.

En ce qui concerne les bacs jaunes, cette collecte se déroule bien sur notre commune.

Par ailleurs, suite au dernier courrier de M. le Sous-Préfet, il a été prévu de réélire un nouveau Bureau..